

## ZAC Pasteur - Cession du volume souterrain de la rue du Loup

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Dans le cadre de la ZAC Pasteur, le programme des équipements publics prévoit la réalisation d'un parking souterrain d'environ 350 places. Sa réalisation implique pour le concessionnaire de l'opération, la SEDD, d'avoir la maîtrise foncière nécessaire à la construction.

L'emprise du futur parking empiète sur le sous-sol d'une portion de la rue du Loup, rue qui fait partie du domaine public communal.

Par délibération ci-avant, le Conseil Municipal a approuvé le déclassement du volume souterrain (tréfonds) de la rue du Loup ; un état descriptif de division indiquant la répartition entre fonds et tréfonds, authentifié par acte notarié et publié aux Hypothèques, va être finalisé.

L'avis du service des Domaines a été sollicité pour l'estimation de ce tréfonds préalablement à la vente. Cet avis a été rendu le 5 janvier 2004 et évalue le montant des indemnités à 2 535,60 €.

Néanmoins, compte tenu que le déclassement de ce volume :

- ne touche que le tréfonds pour permettre la réalisation du parking dont une partie sera publique et notamment le soutènement du futur ouvrage,

- ne remet pas en cause l'usage piéton et le statut de domanialité publique de la rue du Loup,

- permettra à la SEDD de mener à bien la mission qui lui est confiée par la Ville dans le cadre de la convention publique d'aménagement,

il est proposé que le tréfonds soit cédé à la SEDD, à l'euro symbolique.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme et avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à la SEDD, du volume souterrain de la rue du Loup.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 14 Conseillers s'étant abstenus et 10 ayant voté contre, en décide ainsi.

M. le Maire, Président de la SEDD, ne prend pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 27 janvier 2004.*